



DESHERBANT

Cours, Allées, terrasses

DESCRIPTIF PRODUIT

500 g/l (51,9 % m/m) Acide pélargonique (acide nonanoïque) (N° CAS 112-05-0). N°AMM: 2170243 sous le nom Bromory (Détenteur de l'homologation : JADE Jardin Agriculture Développement - Avenue Ariane - CS 60027 - F33693 MERIGNAC)



| | |
|---------------------|---|
| Support | Prêt à l'emploi |
| Utilisation | Desherbant |
| Cible | Mauvaises herbes, mousses |
| Usages | Particuliers |
| Zones d'utilisation | Cours, allées, terrasses |
| Référence(s) | HB-PEL-01020: 450 ml HB-PEL-010121: 900 ml |

UTILISATION

Le désherbant HERBA'CLAC est idéal pour détruire les mauvaises herbes et les mousses dans vos allées, votre cours ou sur votre terrasse. Composé d'acide pélargonique, il agit par contact en desséchant les plantes visées. Sa forte concentration garantit une efficacité rapide avec un effet visible dès 23h après l'application. Composé de principes actifs 100% d'origine végétale, il permet à vos animaux domestiques de revenir rapidement sur la surface traitée, dès que le produit est sec

METHODE D'APPLICATION / DOSE

Identifier la superficie à traiter pour connaître la quantité d'eau et de produit nécessaire, selon l'échelle suivante : 22,5 ml de désherbant pour 0,5 l d'eau pour 10 m² pour les mauvaises herbes.

Remplir le pulvérisateur avec la moitié de la quantité d'eau nécessaire pour le traitement de la surface.

Ajouter la quantité recommandée de désherbant, selon les proportions définies précédemment.

Agiter énergiquement, puis rajouter la seconde moitié d'eau nécessaire au traitement. 5. Appliquer immédiatement, en agitant régulièrement.

Pour un résultat optimal, traiter les mauvaises herbes à leurs premiers stades (taille inférieure à 10 cm). Ce produit ne migre pas vers les racines et n'est pas résiduaire. Il détruit les parties aériennes mais n'empêche pas les repousses et la germination des graines. Renouveler l'application si nécessaire. Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée. 4 applications maximum par an sur les mauvaises herbes. Respectez un intervalle de 14 jours entre deux applications.

Période d'utilisation : De janvier à août

CONSERVATION

Stabilité au stockage prolongé : 24 mois après la date de fabrication si stocké à l'abri de la chaleur et de l'humidité.



ZAC de la plaine 13440 Cabannes
Tél. 04 90 02 16 20 mail: contact@an-protecta.eu Site internet : www.aedes-protecta.fr

L'entreprise Aedes Protecta SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Utiliser les produits biocides avec précaution, avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit.

MAJ 15/07/19